



DÉLIBÉRATION N°2024-DEL-08

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six janvier deux-mille-vingt-quatre à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Christine LEDUN et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Christine LEDUN)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Laurent JACQUES)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Annic DESSAUX)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Monsieur Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – ASSISTANCE STATUTAIRE – PERMANENCES DU CENTRE DE GESTION – INFORMATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de Service réuni le 18 janvier 2023.



Monsieur le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, notamment à travers son Pôle « Assistance statutaire », apporte aux employeurs territoriaux son expertise, son conseil et son assistance en matière d'application du statut de la Fonction Publique Territoriale et plus globalement de gestion des ressources humaines.

Dans ce contexte et afin développer sa relation de proximité avec les collectivités, le CDG76 a mis en place des permanences à compter de décembre 2017 : les « Permanences du CDG76 ».

Les permanences ont vocation à offrir aux collectivités, la possibilité de rencontrer deux représentants du Centre de Gestion relevant plus particulièrement du service « juridique, documentation et instances disciplinaires » afin de faire le point, dans le cadre d'un rendez-vous individuel et personnalisé, sur des dossiers ou des problématiques complexes appelant des solutions concrètes sur le plan des ressources humaines.

Monsieur le Président précise que les permanences du CDG76 permettent ainsi aux élus-employeurs, DRH et secrétaire de mairie de poser leurs questions en matière de ressources humaines dans le cadre de rendez-vous privilégiés. Les principaux thèmes, s'ils peuvent varier en fonction de l'actualité statutaire, recoupent ceux abordés dans le cadre de l'assistance téléphonique : le recrutement des contractuels de droit public, l'indisponibilité physique ainsi que le temps de travail par exemple.

Selon la problématique rencontrée, d'autres services ou pôles peuvent également être associés. C'est le cas du Pôle « Santé/Prévention » qui y participe régulièrement pour les questions relatives à la médecine préventive ou encore à la protection sociale complémentaire. Les « Permanences du CDG76 » sont donc aussi l'occasion d'une action transversale entre le Pôle « Assistance statutaire » et le « Pole « Santé / Prévention » permettant un meilleur échange des informations, une compréhension commune des difficultés rencontrées et la formalisation d'une réponse globale et unique par les services du CDG76.

L'échelle intercommunale telle qu'elle résulte du schéma départemental de coopération intercommunale mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017, semble particulièrement adaptée au déploiement des « Permanences du CdG76 » et permet un maillage pertinent du département. En collaboration avec les intercommunalités, le CDG76 rencontre ainsi plus d'une centaine de collectivités par an.

Les participants expriment généralement leur satisfaction et saluent l'engagement du CDG76 qui consiste à se déplacer au plus près de leurs territoires, notamment ceux dont la commune est relativement éloignée du siège du CDG76.

Pour l'année 2024, Monsieur le Président propose de reconduire les « Permanences du CDG76 » auprès de toutes les intercommunalités tout au long de l'année, hors Métropole Rouen Normandie dans la mesure où le CDG76 est situé sur son territoire. Chaque commune et établissement pourra ainsi bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du CDG76. Selon l'importance des sollicitations, la présence du CDG76 pourra être effective tout au long de la journée ou en partie sur la demi-journée. Des adaptations seront toujours possibles compte tenu du nombre d'inscrits.



Monsieur le Président propose de prendre connaissance du programme des permanences à compter du 1^{er} janvier 2024 selon le calendrier suivant :

Intercommunalité	Période	Durée
Communauté de communes Yvetot Normandie	15 janvier	matin
Communauté de communes Caux Austreberthe		après-midi
Communauté de communes Côte d'Albâtre	15 février	journée
Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral	15 mars	matin
Communauté de communes de Campagne de Caux		après midi
Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	15 avril	journée
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	15 mai	journée
Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	14 juin	matin
Communauté de communes Terroir de Caux		après-midi
Communauté de communes Inter Caux - Vexin	13 septembre	matin
Communauté de communes des Quatre Rivières		journée
Communauté de communes Bray-Eawy	15 octobre	matin
Communauté de communes de Londinières		après-midi
Communauté de communes interrégionale Aumale Blangy sur Bresle	15 novembre	matin
Communauté de communes des Villes Sœurs		après-midi
Communauté de communes Falaises du Talou	13 décembre	matin
Communauté de la Région Dieppoise		après midi
Métropole Rouen Normandie	Tout au long de l'année au CDG	

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de l'organisation sur le territoire départemental des « Permanences du CDG 76 » tout au long de l'année 2024.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

